

Concours
de podcast

De sept.
à déc. 2026

Mon Malraux

une voix pour aujourd'hui

Dans le cadre du Cinquantenaire de la disparition d'André Malraux (1901–1976), la Région Île-de-France et les académies de Créteil, Paris et Versailles organisent en partenariat avec la Commission nationale et Radio France, un concours de projets radiophoniques intitulé « **Mon Malraux** », à destination des lycéennes et lycéens d'Île-de-France.

Ce concours de podcast a pour ambition

- D'encourager l'appropriation contemporaine de la figure et de l'œuvre d'André Malraux par les lycéennes et lycéens d'aujourd'hui ;
- De faire découvrir la richesse de son parcours : écrivain, résistant, critique d'art, ministre de la Culture, penseur du « Musée imaginaire », orateur et acteur du dialogue entre les cultures ;
- D'initier les élèves à l'écriture radiophonique et au récit sonore ;
- De valoriser la créativité des lycéens.

Les projets lauréats feront l'objet d'un accompagnement et d'une production professionnelle par Radio France et d'une diffusion nationale sur ses plateformes dans le cadre officiel du Cinquantenaire de la disparition d'André Malraux.

Objet du concours

Les candidates et candidats sont invités à proposer un **projet de podcast original**, consacré à la figure de Malraux ou à la résonance actuelle de sa pensée.

Le thème général est :

Mon Malraux

une voix pour aujourd'hui

Les projets pourront explorer, sans s'y limiter :

- L'engagement politique et la Résistance ;
- La politique culturelle et la démocratisation de l'accès aux arts ;
- Le « Musée imaginaire » et la circulation des images ;
- Malraux écrivain, essayiste et/ou orateur ;
- La place de la culture face aux crises contemporaines.



Nature des projets attendus

Les candidates et candidats devront remettre un dossier écrit uniquement, présentant un projet de podcast susceptible d'être produit professionnellement.

Format envisagé

Le projet adoptera l'un des 4 formats suivants :

- **Table ronde**
Plusieurs personnes débattent ou discutent d'un sujet ;
- **Interview**
Plusieurs experts, témoins, personnalités répondent à une série de questions ;
- **Documentaire audio**
Format journalistique approfondi sur un sujet précis ;
- **Fiction audio**
Série dramatique ou comédie entièrement jouée.

Le projet précisera

- Format : épisode unique ou mini-série (1 à 2 épisodes maximum) ;
- Durée cible par épisode (10 minutes environ) ;
- Public visé.

Dossier de projet (3 à 5 pages maximum)

Le dossier comprendra obligatoirement les éléments suivants :

1. Présentation du ou des candidats

- Établissement, classe ou groupe d'élèves s'il s'agit d'une candidature collective, ou nom, prénom, âge et classe s'il s'agit d'une candidature individuelle ;
- Professeur référent ;
- Motivation à participer.

2. Intention éditoriale

- Format choisi (table ronde, interview, documentaire audio, fiction audio) ;
- Lien avec l'esprit du Cinquantenaire ;
- Message adressé aux auditeurs d'aujourd'hui.

3. Synopsis général

Résumé clair du projet :

- ce que l'on va entendre ;
- ce que l'auditeur découvrira ;
- pourquoi ce projet est singulier.

4. Séquençage détaillé

Découpage possible de l'épisode ou de la série, par exemple :

- Ouverture / accroche sonore ;
- Contextualisation historique ;
- Séquence narrative ;
- Extrait de discours ou d'archive ;
- Entretien ;
- Conclusion.

5. Intervenants possibles

Liste indicative et non exhaustive :

- Historiens, universitaires, conservateurs ;
- Enseignants ;
- Écrivains ou artistes contemporains ;
- Témoins, lycéens narrateurs.



6. Archives et ressources mobilisées

Identification des sources possibles et non exhaustives :

- Archives radiophoniques (INA / Radio France) ;
- Discours de Malraux ;
- Extraits littéraires ;
- Documents historiques ;
- Images commentées (pour adaptation sonore) ;
- Fonds de musées ou bibliothèques.

Il est impératif, dans le respect d'une rigueur historique exigeante, de sourcer son travail.

7. Traitement sonore envisagé

- Voix principales ;
- Narration ;
- Ambiance ;
- Musique (type, usage, rôle dramaturgique).

La note devra également comporter une section « Références sonores », avec des liens vers des extraits audio servant d'inspiration pour l'ambiance, le rythme, la narration ou le traitement sonore envisagé (extraits d'émission, podcasts existants, archives radiophoniques, sons d'ambiance, etc.).

! Aucune maquette sonore n'est demandée.

Conditions de participation

Peuvent participer

- Toutes les lycéennes et les lycéens scolarisés en Île-de-France.

3 types de candidatures sont possibles

- Classes ;
- Groupe d'élèves ;
- Candidature individuelle.

Les modalités de collaboration devront être décrites dans le dossier.

Modalités de dépôt

Le dossier de projet devra être transmis :

- Au format PDF ;
- Accompagné d'une fiche d'inscription communiquée lors du lancement officiel.

Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement.

Les projets doivent être originaux et inédits.

Calendrier prévisionnel



**Septembre
2026**

Lancement
du concours



5 janvier 2027

Clôture
du concours

Janvier

Jury

Fin janvier

Annonce
des lauréats



2027

Production
et diffusion

Jury et critères de sélection

Jury

Composé de représentants :

- Commission nationale du Cinquantaire ;
- Région Île-de-France ;
- Académies de Créteil, Paris et Versailles ;
- Radio France ;
- Personnalités qualifiées.

Critères d'évaluation

Le jury récompensera 4 lauréats, un par catégorie (table ronde, interview, documentaire audio, fiction audio).

L'exactitude historique et la rigueur scientifique constitueront les premiers critères d'évaluation.

Le jury appréciera également :

- **1** • L'originalité et pertinence de l'angle ;
- **2** • L'adéquation avec l'esprit de Malraux et du Cinquantaire ;
- **3** • La qualité de l'écriture radiophonique ;
- **4** • La richesse du séquençage ;
- **5** • La faisabilité éditoriale et documentaire ;
- **6** • La clarté du dossier.

Tout projet contraire aux valeurs républicaines sera exclu.

Prix et valorisation

Les 4 lauréats bénéficieront :

- D'un accompagnement éditorial par Radio France ;
- D'une production professionnelle du podcast ;
- D'une diffusion nationale sur les plateformes Radio France ;
- D'une valorisation institutionnelle.

Droits et autorisations

Les candidates et candidats resteront titulaires de leurs droits moraux.

Ils autoriseront la Commission nationale, la Région Île-de-France et Radio France à exploiter leur projet et la production finale dans le cadre non commercial du Cinquantaire, avec mention des auteurs et établissements.

Des informations complémentaires (date de clôture du concours, adresse mail pour l'envoi des projets...) vous seront communiquées ultérieurement.

Pour plus d'information

actionseducatives@iledefrance.fr

